

## **APPEL A CANDIDATURE POUR BENEFICIER DES SERVICES DE SCOUTING, COACHING ET TUTORING DE LA PLATE FORME D'ACCOMPAGNEMENT SUCCESS**

### **PREAMBULE**

SUCCESS est un projet financé par le Programme de Coopération Territoriale INTERREG Italie-France MARITIME 2014-2020 visant à augmenter les opportunités d'emplois durables et de qualité à travers le développement des activités dans les filières prioritaires du projet par la constitution d'un **réseau transfrontalier de services, de tutorat et d'accompagnement à destination des porteurs de projets** de création de TPE et PME.

- Tourisme innovant et durable (ex. agroalimentaire, artisanat créatif, etc.),
- Activités maritimes et liées à la mer,
- Énergies renouvelables,
- Biotechnologies bleues et vertes

Le projet SUCCESS se place dans la continuité de précédents projets en faveur de la création d'emploi et d'entreprises par la valorisation de l'entrepreneuriat au sein des filières qui ont démontré un véritable enjeu d'avenir tant pour une croissance durable qu'inclusive des territoires.

### **Les territoires concernés sont :**

pour l'Italie

Sardegna: Sassari, Nuoro, Cagliari, Oristano, Olbia-Tempio, Ogliastra, Medio-Campidano, Carbonia-Iglesias;

Toscana: Massa-Carrara, Lucca, Pisa, Livorno, Grosseto;

Liguria: Genova, Imperia, La Spezia, Savona.

Pour la France:

Corsica: Corse du Sud, Haute-Corse;

Provenza-Alpi-Costa Azzurra: Alpes-Maritimes, Var.

### **Objectifs spécifiques :**

- Promouvoir et rendre accessible l'offre de services d'entrepreneuriat au niveau transfrontalier,
- Accompagner les TPE et PME dans leur développement et ainsi promouvoir l'emploi,
- Rapprocher les besoins des filières avec l'offre de services développée dans les régions.

La cooperazione al cuore del Mediterraneo

La coopération au coeur de la Méditerranée

### Les avantages :

- Bénéficiaire de services spécialisés de soutien à la création d'entreprise ;
- Réseau transfrontalier d'experts et de compétences au service de candidats sélectionnés dans le cadre de leur projet de création d'entreprise ;
- Accompagnement par des experts dans le cadre d'un projet entrepreneurial (consultants, Chefs d'entreprises, investisseurs...).

Les partenaires gestionnaires du réseau transfrontalier de services sont :

- Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse (chef de projet) ;
- PROMOCAMERA, l'Azienda Speciale della Camera di Commercio Nord Sardegna (partenaire);
- Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ajaccio et de la Corse du Sud (partenaire)
- Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat de Corse (partenaire)
- Chambre de Commerce et d'industrie du Var (partenaire)
- Associazione Nazionale dei Comuni Italiani (ANCI) Sez. Reg. Toscana (partenaire)
- Camera di Commercio, I.A.A. Riviera di Liguria (Imperia La Spezia Savona) (partenaire)
- Camera di Commercio, I.A.A. della Maremma e del Tirreno (partenaire)

Sur la base d'un état des lieux des services supports proposés pour la création et le développement et les besoins exprimés par celles-ci sur chaque territoire, le partenariat a identifié le parcours suivant comme devant être proposées par le réseau transfrontalier de services :

- Accès à la plateforme
- Sessions de tutorat collectif
- Séances de coaching one to one
- Pitching day / Primes

### ART.1. CANDIDATS

Qui peut participer à l'appel à candidature :

- Les porteurs de projet majeurs (18 ans), notamment étudiants, demandeurs d'emploi... en recherche d'emploi au moment du dépôt de la demande :
- Être résident et/ou domicilié<sup>1</sup> dans les territoires de la Zone de Coopération (<http://interreg-maritime.eu/fr/web/pc-marittimo/programma/zone>)

Le parcours est destiné à tous les porteurs de projet **qui veulent créer une entreprise** :

- dont les activités relèvent des filières définies par le Programme ou dans un secteur traditionnel et innovant associé à ces filières<sup>2</sup>;

<sup>1</sup> Cette exigence doit être satisfaite à la date de début du présent avis.

<sup>2</sup> Consultez la liste: [http://interreg-maritime.eu/documents/197474/349324/ANN\\_All\\_2\\_FR.pdf/b1cedf61-cd8a-4f5f-9663-db9cef6908e7](http://interreg-maritime.eu/documents/197474/349324/ANN_All_2_FR.pdf/b1cedf61-cd8a-4f5f-9663-db9cef6908e7)

- dont l'activité sera basée sur le territoire du partenaire concerné (Bastia, Ajaccio, Var/Alpes Maritimes, province de Livorno, Grosseto, Imperia, Savona, La Spezia, Sassari)
- Ne portant pas atteinte aux droits de propriété intellectuelle ou industrielle de tiers.

L'immatriculation de l'entreprise pourra être réalisée à partir du mois de septembre 2020 (après avoir candidaté), jusqu'au 31 mai 2021. Lorsque l'immatriculation aura lieu pendant le déroulement du parcours de scouting, coaching et tutoring, le bénéficiaire en faveur de l'entreprise sera déclaré sous le régime « de minimis » (cfr. Art. 8).

## **ART.2. ACTIVITES DU RESEAU DE SERVICES TRANSFRONTALIER**

Les porteurs de projet ayant répondu à cet appel à candidature et ayant été sélectionnés après les différentes phases de sélection auront accès au Réseau de services Transfrontalier.

Sur la base des éléments fournis dans le dossier de candidature et d'une première étape de diagnostic, chaque candidat sélectionné bénéficiera de l'accompagnement d'une équipe d'experts spécialisés dans un premier temps en séances de tutorat collectives puis dans un second temps en séances de coaching one to one afin de finaliser leur projet, par exemple, dans l'une ou plusieurs des thématiques suivantes :

- Elaboration et optimisation du BM/BP au travers de différentes méthodes (BM Canvas, storytelling, intelligence collective,...)
- Approfondissement de l'étude de marché,
- Analyse marketing des filières concernées grâce à des échanges transfrontaliers,
- Validation des projets grâce à des méthodes innovantes,
- Assistance à la communication,
- Gestion de programme de R&D,
- Services administratifs et de comptabilité,
- Services juridiques,
- Gestion de la propriété intellectuelle,
- Mise en réseau avec les établissements de recherche,
- Mise en réseau avec des potentiels clients et fournisseurs,
- Recrutement,
- Accès au crédit et aux financements publics,
- Gestion de projet,
- Développement des TIC et logiciels,
- Accès aux plates-forme d'innovation,
- Participation au voyage-étude en Europe.
- Réduction des risques liés aux risques sanitaires (par exemple, réglementation sur le nettoyage et la désinfection des locaux ; gestion des aspects logistiques et du personnel, relations avec les clients ; certifications sanitaires et de qualité ; etc.)

Chaque candidat sélectionné bénéficiera de :

- **Sessions de tutorat collectives (maximum 60 heures)**

La cooperazione al cuore del Mediterraneo

La coopération au coeur de la Méditerranée

- **Sessions transfrontalières (maximum 4)**
- **coaching one to one (minimum 25 heures)**

Pour une durée maximale de 6 mois, durant la période allant **de janvier à juin 2021**. Cette assistance sera réalisée par des experts spécialisés, français et italiens, sélectionnés par les partenaires.

Le nombre de candidats admis afin de bénéficier des services Transfrontaliers et les heures de suivi technique peuvent varier en fonction du budget mis à disposition par le projet pour chaque partenaire.

### A. Un accès à la plateforme

De plus, chaque candidat bénéficiera de son propre espace, lui permettant d'accéder aux services de la plateforme on-line qui héberge le Réseau de services transfrontalier :

- Sessions de formation en webinaires transfrontaliers,
- Calendrier du programme et informations pratiques sur le déroulement des RV et sessions,
- Mise à disposition de documentation et supports, téléchargeable,
- Dialogue avec les experts
- Conseils spécifiques d'experts pour la création d'entreprise dans les filières prioritaires du projet
- Grilles d'évaluations du projet
- Calendrier des événements locaux ou internationaux qui pourraient être utiles au développement du projet.

### B. Sessions de tutorat collectif

Sur la base des éléments fournis dans le dossier de candidature et des besoins du porteur de projet chaque candidat sélectionné bénéficiera de l'accompagnement d'une équipe d'experts spécialisés, sélectionnés par chaque partenaire du projet.

Chaque candidat sélectionné pourra bénéficier d'une formation collective à distance ou en présentiel, selon l'organisation proposée par chaque partenaire.

Le contenu principal des différentes sessions de tutorat collectif sera défini par les comités locaux ainsi que leurs calendriers et les méthodes d'utilisation.

Chaque partenaire pourra également prévoir que certaines activités de tutorat puissent être réalisées en mode co-construction (networking) afin de les inciter au travail d'équipe et de collaboration.

Les séances de tutorat collectif locales et les sessions transfrontalières, qui auront lieu **de janvier à mars 2021**, peuvent être structurés comme suit :

La cooperazione al cuore del Mediterraneo

La coopération au coeur de la Méditerranée

1. **VOTRE IDÉE/ VOTRE PROJET** : Créer son entreprise et son propre emploi : juridique, social, fiscal.
2. **ÉVALUER VOTRE MARCHÉ** : notions d'analyse du secteur et du marché, de la concurrence ; méthodologies pour la détection des besoins, des menaces et opportunités, des forces et faiblesses ; systèmes de cartographie des parties prenantes et analyses connexes.
3. **LES OPPORTUNITÉS DE LA FILIERE TOURISME DURABLE** (réalisé de façon transfrontalière via VIDEOCONFERENCE) : analyse approfondie des aspects de développement du marché, éléments d'innovation, aspects critiques et perspectives du secteur.
4. **DÉVELOPPER SON IDÉE** : éléments de conception - objectifs, activités, chronogramme, ressources ; définition de la provision financière et économique pour la réalisation et définition des budgets pluriannuels.
5. **LES OPPORTUNITÉS DE LA FILIERE BIOTECHNOLOGIES BLEUES ET VERTES DURABLE** (réalisé de façon transfrontalière via VIDEOCONFERENCE : analyse approfondie des aspects de développement du marché, éléments d'innovation, criticité et perspectives de la chaîne d'approvisionnement.
6. **DEVELOPPER SON IDÉE** : bases de marketing et communication stratégique et innovante pour accompagner le lancement, la promotion et le développement sur le marché.
7. **LES OPPORTUNITÉS DE LA FILIERE ÉNERGIES RENOUVELABLES** (réalisé de façon transfrontalière via VIDEOCONFERENCE) : analyse approfondie des aspects de développement du marché, éléments d'innovation, opportunités et menaces du secteur.
8. **ORGANISER ET GÉRER SON IDÉE** : éléments d'organisation des ressources tangibles et intangibles une fois l'initiative de création d'entreprise lancée, gestion et suivi des tendances - activités, résultats intermédiaires, facteurs intrants, dynamique économique et financière.
9. **LES OPPORTUNITÉS DE LA FILIERE NAUTISME** (réalisé de façon transfrontalière via VIDEOCONFERENCE) : analyse approfondie des aspects de développement du marché, éléments d'innovation, limites et perspectives de la filière.
10. **TRANSFORMER SON IDÉE EN PROJET** : modélisation et planification d'entreprise ; Recherche de financements
11. **SOUTENIR VOTRE PROJET** : opportunités de soutien financier du projet, des investisseurs privés aux ressources publiques en explorant des systèmes innovants tels que le crowdfunding et le crowdsourcing.
12. **GESTION DES RISQUES LIÉS A LA SITUATION DE SECURITE SANITAIRE** : réglementation relative au nettoyage et à l'assainissement des locaux ; gestion des aspects logistiques et du personnel, relations avec les clients ; certifications sanitaires et de qualité.

La cooperazione al cuore del Mediterraneo

La coopération au coeur de la Méditerranée

Chaque participant aux sessions transfrontalières réalisées en mode web (visées aux points 3/5/7/9) devra en suivre au moins une en fonction de son projet. Les contenus abordés dans ces sessions seront disponibles sur la plateforme SUCCESS dans les deux langues du projet.

### C. Coaching one to one

Suite aux séances de tutorat collectives, les candidats qui auront suivi **au moins 70% des sessions de formation** et qui auront passé la sélection du comité local (cfr. Art. 5), bénéficieront de séances de coaching en one to one

Ils seront donc accompagnés de façon individuelle par les experts en fonction des spécificités de leur projet afin de finaliser celui-ci. Le nombre d'heures d'accompagnement personnalisé sera défini sur la base des nécessités des bénéficiaires (**valeur minimale de 25 heures par participant**) entre **mars et mai 2021**.

Chaque partenaire pourra prévoir que certaines activités de coaching puissent être réalisées en mode co-construction (networking) afin de les inciter au travail d'équipe et de collaboration.

Chaque participant pourra bénéficier d'une assistance personnalisée à distance ou en présentiel, selon l'organisation proposée par chaque partenaire.

### D. Pitchingday / primes

Le SUCCESS PITCHING DAY, qui aura lieu en Sardaigne **en juin 2021**, permettra aux candidats ayant suivi le parcours d'accompagnement SUCCESS de présenter leur projet devant la Commission Transfrontalière, les différents comités locaux ainsi que devant d'éventuels financeurs.

Il sera alloué **une prime pour la création d'entreprise pouvant aller jusqu'à 6.000,00 € maximum (cfr. Annexe 2)** aux projets sur chaque territoire, selon un classement basé sur la qualité et la pérennité de l'idée entrepreneuriale (cfr. Art. 5). Seuls pourront candidater à l'attribution des prix les participants **qui se seront immatriculés** dans les territoires des partenaires à partir du mois de juillet 2020 (après avoir enregistré leur candidature au projet sur la plateforme en ligne), **jusqu'au 31 mai 2021** (cfr. Art. 1).

Une **prime supplémentaire pouvant aller jusqu'à 2.000,00 € (cfr. Annexe 2)** pourra être accordée aux projets d'entreprise qui présentent un enjeu par rapport aux risques **sanitaires actuels et futurs** ainsi que sur le système de santé, le système productif et la vie des citoyens, afin d'assurer le « business & life continuity ».

**Le montant final des primes sera défini par la commission transfrontalière** selon les disponibilités budgétaires de chacun, suite aux sessions de formation.

Les bénéficiaires doivent soumettre une demande appropriée (voir annexe 2A) contenant la déclaration de minimis conformément à l'article 47 du décret présidentiel 445/2000 certifiant

l'aide obtenue de minimis au cours de l'exercice en cours (comme indiqué à l'annexe 2 - Méthode requise pour le décaissement des prix).

### ART.3. MODALITE D'UTILISATION DES SERVICES

Les sessions de tutorats collectifs et les sessions one to one seront assurés par les experts italiens et français inscrits sur la plateforme du projet. Chaque partenaire procédera, selon son propre jugement, au choix de l'expert à solliciter, dans le respect du principe de compétences, de non-discrimination et d'égalité de traitement. Chaque partenaire activera les missions qui s'avéreront nécessaires en fonction des besoins des candidats sur la base de l'analyse des demandes et du formulaire d'inscription comme décrit à l'article 5.

### ART.4. MODALITES ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les candidatures devront être déposées du **21 septembre 2020 à 9h00 au 30 novembre 2021 à 17h00** sur la plateforme à l'adresse suivante : [www.interreg-success.eu](http://www.interreg-success.eu)

Une seule candidature par personne est autorisée.

Les candidats répondant aux critères décrits dans l'article 1 de cet appel à candidature devront joindre à leur candidature les pièces suivantes :

- Demande de participation (Annexe 1) ;
- Formulaire de candidature (à remplir en ligne sur la plateforme) ;
- Copie de la Carte Nationale d'Identité du candidat,
- Un CV si possible au format Europass

Les documents devront être correctement complétés et signés, seuls les formulaires téléchargés sur la plateforme seront acceptés.

Ne seront pas examinées et donc exclues de la procédure, les candidatures qui ne respectent pas les dispositions du présent appel à candidature,

### ART.5. PROCEDURE D'EVALUATION

La sélection des candidats se fera sur la base de deux niveaux d'évaluation :

- Local, créé par un Comité d'experts en développement, innovation et création d'entreprise
- transfrontalier, réalisé par la Commission visée à l'art. 6.

#### **Phase 1 : Evaluation locale**

Les partenaires locaux procèdent à l'instruction des candidatures afin d'évaluer leur admissibilité. Ils établissent une liste des candidatures admissibles et la transmettent au chef de file (CCIHC). Les comités locaux procèdent à des entretiens avec les candidats (de visu ou par webconférence) afin de sélectionner les candidats admis au niveau local. Cette évaluation sera faite selon les critères suivants :

| PHASE I |          |        |
|---------|----------|--------|
| DOMAINE | CRITERES | POINTS |
|         |          | S      |

|                                  |   |           |
|----------------------------------|---|-----------|
| <b>QUALITE DE LA PROPOSITION</b> | Cohérence avec les filières prioritaires du projet              | 10        |
|                                  | Clarté du projet présenté                                       | 10        |
| <b>APTITUDE DU PROPOSANT</b>     | CV - formation, expérience, connaissance linguistique           | 10        |
|                                  | Capacité à présenter et à faire évoluer le projet               | 10        |
| <b>POTENTIALITE DE L'IDEE</b>    | Cohérence et attractivité du marché                             | 10        |
|                                  | Niveau d'innovation   | 5         |
|                                  | Capacité de prévention et réponse aux risques actuels et futurs | 5         |
| <b>POINTS</b>                    |   | <b>60</b> |

Sur la base de cette analyse, le comité local établi un classement et le transmet au chef de file. **Seront admissibles les candidats ayant recueilli au moins 30 points.**

Si le nombre de candidats appropriés devait être inférieur à la valeur cible du projet SUCCESS, chaque partenaire pourra réévaluer certaines candidatures et/ou lancer un nouvel Appel à candidature, qui détaillera les bénéficiaires et les contenus, suite à l'approbation du Comité de Pilotage.

### **Phase 2 : Evaluation transfrontalière**

La commission transfrontalière procédera à la sélection définitive des bénéficiaires à partir du rapport d'évaluation réalisé par les comités locaux. L'évaluation sera faite selon le critère suivant :

| PHASE II                          |           |
|-----------------------------------|-----------|
| CRITERE                           | POINTS    |
| <b>TRANSNATIONALITE DE L'IDEE</b> | <b>10</b> |

Sur la base de cette analyse et des points obtenus dans la phase de sélection locale (Phase 1), la commission transfrontalière établira le classement final pour toutes les régions du projet. A l'issue de ces deux sélections (Phase I et Phase II), **les candidats ayant obtenu une note d'au moins 35 points pourront participer aux sessions de tutorat collectives.**

Les projets ne présentant pas d'éléments de transnationalité ne seront pas admis dans la phase suivante.

Le nombre maximal des candidats admis aux séances collectives par territoire est :

- Corse, 16 participants
- Var, 12 participants
- Sardaigne, 25 participants
- Ligurie, 25 participants
- Toscane, 50 participants



### **Phase 3 : Evaluation pour l'accès aux sessions individuelles**

A l'issue des sessions de tutorat collectif, les porteurs de projet ayant suivi au moins 70% des heures de formation, devront soutenir un entretien avec le comité local pour avoir accès aux sessions de coaching individuel. En particulier, il sera demandé aux candidats de quelle manière les informations et connaissances acquises lors des séances collectives leur a permis d'améliorer ou de faire évoluer leur idée initiale. L'évaluation sera faite selon le critère suivant

| PHASE III   |           |
|---|-----------|
| CRITERE   | POINTS    |
| <b>AMÉLIORATION ET PROGRESSION DU PROJET D'ENTREPRISE</b> | <b>30</b> |

Le comité local établit un classement sur la base des points obtenus lors de cet entretien (Phase III) et du 50% des points remportés dans le classement final approuvée par la commission transfrontalière (Phase I et Phase II). **Les candidats ayant obtenu une note d'au moins 40 points pourront participer aux séances de coaching en one to one et concourir pour les prix SUCCESS.**

Le nombre maximal des candidats admis aux séances individuelles par territoire est :

- Corse, 16 participants
- Var, 12 participants
- Sardaigne, 11 participants
- Ligurie, 11 participants
- Toscane, 21 participants

### **Phase 4 : Evaluation pour l'allocation des primes**

A l'issue du Pitching Day (cfr. Art. 2, lettre D), la Commission transfrontalière procédera à l'évaluation des porteurs de projet pour l'allocation des primes, en tenant en considération soit les performances des bénéficiaires lors de l'événement en Sardaigne, soit les observations et les documents rédigés par les comités locaux pendant le tutorat collectif et individuel. Cette évaluation sera faite selon les critères suivants :

| PHASE IV                            |  |           |
|-------------------------------------|--|-----------|
| DOMAINE                             | CRITERES   | POINTS    |
| <b>DE LA THEORIE A' LA PRATIQUE</b> | Durabilité de l'idée d'entreprise (technique, économique, sociale, etc.) | 30        |
| <b>COMMUNICATION</b>                | Capacité de présentation aux investisseurs                               | 10        |
|                                     | Clarté du business model   | 10        |
| <b>POINTS</b>                       |  | <b>50</b> |

Sur la base des points obtenus lors de cette évaluation, la Commission transfrontalière établira un classement par territoire. Les classements permettront aux partenaires d'allouer

La cooperazione al cuore del Mediterraneo

La coopération au coeur de la Méditerranée

les primes (selon la ressource financière à leur disposition) aux meilleurs projets qui, à partir du mois de septembre 2020 (après avoir candidaté) jusqu'au 31 mai 2021, se seront immatriculés.

| BONUS  |           |
|--|-----------|
| <b>CAPACITE' D'ASSURER LE BUSINESS &amp; LIFE CONTINUITY</b> | <b>10</b> |

Les entreprises créées selon les termes de cet avis (cfr. Art. 1) et développant des idées liées à la prévention, la gestion et la surveillance des situations des risques actuels et futurs, pourront bénéficier d'un bonus supplémentaire. Concernant cette catégorie de projets d'entreprises, la Commission transfrontalière évaluera et établira un classement par territoire (pour les territoires où les candidats où cette catégorie de projet est représentée). **Les classements locaux permettront ainsi aux partenaires (en fonction des ressources financières dont ils disposent) d'apporter des points bonus aux projets qui proposent des processus, des outils et des services capables de prévenir et de répondre aux situations de risque.**

#### **ART.6. COMMISSION D'EVALUATION TRANSFRONTALIERE**

La Commission d'évaluation transfrontalière est constituée d'un représentant par partenaire du projet SUCCESS. Chaque partenaire pouvant s'adjoindre les compétences des experts ayant participé aux comités locaux.

L'ensemble des membres de la Commission d'évaluation transfrontalière sont soumis à une confidentialité totale concernant les informations fournies par les candidats.

Aucune information ne sera divulguée sans le consentement du candidat.

#### **ART.7. DUREE DE LA PROCEDURE D'EVALUATION**

Calendrier de la procédure d'évaluation :

**Phase 1** : Décembre 2020, Evaluation des candidatures par chaque comité local

**Phase 2** : Décembre 2020, Evaluation des candidatures par la commission transfrontalière pour l'accès aux sessions collectives

**Phase 3** : Février/mars 2021, Evaluation des participants pour l'accès aux sessions individuelles par chaque comité local

**Phase 4** : Juin 2021, Evaluation des participants pour l'allocation des primes par la commission transfrontalière

#### **ART.8. REGIME DE CONCESSION**

Les aides visées dans le présent avis sont accordées au titre de la règle « de minimis » conformément au règlement n. 1407/2013 du 18 décembre 2013 (JOUE L 352 du 24.12.2013).

**Plus précisément, pour les candidats qui vont immatriculer leur entreprise pendant le parcours SUCCESS, la valeur du service de scouting, coaching et tutoring ainsi que le montant des primes, seront accordés sous un régime « de minimis ». Ce montant sera**

**quantifié et communiqué rapidement par les partenaires pour les besoins administratifs qui en découlent.**

Conformément à ce règlement, le montant total des aides "de minimis" accordées à une "seule" entreprise ne peut dépasser les plafonds correspondants sur une période de trois exercices financiers. Lors de la présentation de la demande d'attribution des primes, le représentant légal de chaque entreprise délivrera une déclaration appropriée à cet effet (annexe 2A).

Pour tout ce qui n'est pas expressément réglementé ou défini par le présent avis, il est fait référence au règlement susmentionné ; en tout état de cause, rien dans le présent avis ne peut être interprété d'une manière incompatible avec les dispositions pertinentes de ce règlement.

#### **ART.9 TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES**

Toutes les données fournies dans le cadre du projet SUCCESS sont soumises à la législation européenne sur la protection des données 679/2016 et au décret législatif 196/2003 tel que modifié par le décret législatif 101/2018. Les partenaires du projet agissent en tant que copropriétaires conformément à l'art. 26 du Règlement 679/2016 et s'engagent à cet effet à garantir aux personnes concernées l'exercice de leurs droits sur les données qu'elles traitent. Les parties intéressées peuvent soumettre une demande aux partenaires de leur région pour l'exercice de leurs droits.

Sur la base des dispositions du décret législatif 196/2003 et du règlement UE 679/2016, toutes les données personnelles communiquées dans le cadre du projet SUCCESS sont utilisées uniquement aux fins indiquées dans l'appel à candidature. La mise à disposition des données est obligatoire afin de permettre de mener à bien les investigations préliminaires d'admission à la participation au projet et par la suite pour la gestion complète et la mise en œuvre de l'activité prévue dans l'avis.

Le fait de ne pas fournir de données implique la déchéance du droit aux prestations.

Les données sont traitées électroniquement et peuvent être collectées sur papier. Les données peuvent être communiquées, sous la responsabilité de chaque partenaire du projet, aux autorités publiques nationales et communautaires, aux sujets et entités qui y collaborent, conformément à la législation en vigueur.

En outre, le transfert de données personnelles en dehors de l'Union européenne n'est pas envisagé.

Des informations détaillées sont disponibles en ligne sur le [lien](#)

## ART. 10. CONTACT

Pour toute information complémentaire concernant l'Appel à Candidature :

### Corse

- CCI de Corse - Bastia  
Hôtel Consulaire, Nouveau port 20293 Bastia Corse  
e-mail: [c.graziani@ccihc.fr](mailto:c.graziani@ccihc.fr)  
[g.fratlicelli@ccihc.fr](mailto:g.fratlicelli@ccihc.fr)

site internet <http://www.ccihc.fr/>

- CCI de Corse - Ajaccio  
Hôtel Consulaire, Quai l'Herminier CS 30253 20179 Ajaccio Corse  
e-mail: [veronique.sciaretti@sudcorse.cci.fr](mailto:veronique.sciaretti@sudcorse.cci.fr)  
[montagna.guehl@sudcorse.cci.fr](mailto:montagna.guehl@sudcorse.cci.fr)

site internet <http://www.2a.cci.fr/>

- Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat  
Quartier Bacchiocchi - Chemin de la sposata, 20000 Ajaccio Corse  
e-mail: [dbellaiche@cm-ajaccio.fr](mailto:dbellaiche@cm-ajaccio.fr)  
[patrick.pianelli@cmahc.fr](mailto:patrick.pianelli@cmahc.fr)

sito internet <http://www.cm-ajaccio.fr/>

### Sardegna

- Promocamera Sassari  
Via Predda Niedda, 18 07100 Sassari Sardegna  
e-mail: [luigi.chessa@ss.camcom.it](mailto:luigi.chessa@ss.camcom.it)  
[a.loriga@promocamera.it](mailto:a.loriga@promocamera.it)

pec: [protocollo@pec.promocamera.it](mailto:protocollo@pec.promocamera.it)

sito internet <http://www.promocamera.it/>

### Toscana

- ANCI Toscana  
Via Giovanni Pascoli 8 56125 Pisa Italia  
e-mail: [marcella.tatavitto@ancitoscana.it](mailto:marcella.tatavitto@ancitoscana.it)

pec: [pec@ancitoscana.com](mailto:pec@ancitoscana.com)

sito internet <http://ancitoscana.it/>

- Camera di Commercio della Maremma e del Tirreno  
Piazza del Municipio 48 - 57121 Livorno  
e-mail: [promozione@lg.camcom.it](mailto:promozione@lg.camcom.it)  
[selene.bottosso@lg.camcom.it](mailto:selene.bottosso@lg.camcom.it)

La cooperazione al cuore del Mediterraneo

La coopération au coeur de la Méditerranée

pec: [cameradicommercio@pec.lg.camcom.it](mailto:cameradicommercio@pec.lg.camcom.it)

sito internet <http://www.lg.camcom.it/>

### **Liguria**

- Camera di Commercio Riviera di Liguria  
Via Quarda Superiore, 16 – 17100 Savona  
e-mail: [progettieuropesi@rivlig.camcom.it](mailto:progettieuropesi@rivlig.camcom.it)  
[marco.galeotti@rivlig.camcom.it](mailto:marco.galeotti@rivlig.camcom.it)  
[moira.colzi@rivlig.camcom.it](mailto:moira.colzi@rivlig.camcom.it)

pec : [cciaa.rivlig@legalmail.it](mailto:cciaa.rivlig@legalmail.it)

sito internet <http://www.rivlig.camcom.gov.it/>

### **Var et Alpes Marittime**

- Chambre de Commerce et d'Industrie du VAR  
236 Boulevard Maréchal Leclerc CS 90008 – 83107 Toulon Cedex  
e-mail: [catherine.passaquet@var.cci.fr](mailto:catherine.passaquet@var.cci.fr)  
[christelle.champourlier@var.cci.fr](mailto:christelle.champourlier@var.cci.fr)

sito internet <https://www.var.cci.fr/>

La cooperazione al cuore del Mediterraneo

La coopération au coeur de la Méditerranée